Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260703-DCM20260207096-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	24
Votants	28

L'an deux mil vingt-six, le 2 juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sylvie LEROY, Stéphanie DUMAND, Catherine ROBIN, Pascal MOISAN, Anthony LEBORGNE, Valérie BERRÉE, Nicolas VERON-GRUAU, Chantal PERSAIS, Joël TARDIF, Sophie CHAPRON, Antoine MAILLARD, Thierry THOMAS, Anne BRIONNE, Bruno BOURGOIS, Véronique DUTAY, Thomas SANDER, Sonia JEAN-MARIE, Céline AMELINE, Daniel GUERARD, Christophe CHEVALIER, Sabine ROULLET, Ludovic GARCIAS

Excusés ayant donné procuration : Sophie RICHARD à Anne BRIONNE, Gérard BERRÉE à Catherine ROBIN, Dominique BOISSEL à Roland HERCOUET, Alexandre LETERME à Céline AMELINE

Absents : Anaïs ANGÉ

A été nommée secrétaire : Bruno BOURGEOIS

2026-0207-096 – Enfance : règlement intérieur des accueils périscolaires

La Commune de Bréal-sous-Montfort organise des temps d'accueils périscolaires durant la journée des enfants scolarisés sur le territoire communal : le matin, le midi et le soir.

Il convient d'actualiser le règlement intérieur, voté par le Conseil municipal du 06 juin 2024, sur le point relatif à la facturation des activités en cas de conditions climatiques exceptionnelles. La modification proposée est la suivante :

« Article 6 : le cas particulier des conditions climatiques exceptionnelles
En cas d'alerte vigilance rouge émise par la Préfecture ou Météo France (fortes chaleurs, neige, ou tout autre épisode climatique exceptionnel), la mairie adressera un message aux familles via le Portail Famille pour les informer de l'alerte et de la possibilité d'annuler leur réservation. Les familles pourront se désinscrire des services périscolaires concernés (garderie du matin, restauration scolaire, garderie du soir, navette) via le Portail Famille, au plus tard la veille à 22h. Ces désinscriptions ne feront l'objet d'aucune facturation. »

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260703-DCM20260207096-DE

Le projet de règlement intérieur est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications du règlement intérieur des accueils périscolaires
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Résultat du vote : pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Bruno BOURGEOIS